



Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 10 octobre 2023 à 18 h

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Constaté l'avis de convocation et adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 10 octobre 2023 à 18 h.
- 10.03** Présentation du budget 2024 et du Programme décennal d'immobilisations (P.D.I.) 2024-2033 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.
- 10.04** Période de questions du public

30 – Administration et finances

- 30.01** Approuver et transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal les priorités relatives aux projets inscrits dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations (P.D.I.) 2024-2033 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.
- 30.02** Adopter le budget de fonctionnement 2024 de l'arrondissement, affecter un montant de 1 010 700 \$ des surplus d'arrondissement pour l'équilibre budgétaire et approuver la transmission au comité exécutif de la Ville.

70 – Autres sujets

- 70.01** Levée de la séance



Dossier # : 1234040008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal les priorités relatives aux projets inscrits dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations (P.D.I.) 2024-2033 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

D'approuver la liste des projets, jointe au dossier, qui constitue le Programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement, de même que les montants d'investissement et les sources de financement prévus pour ces projets de 2024 à 2033 et d'en approuver la transmission au comité exécutif de la Ville de Montréal.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2023-09-22 10:59

Signataire : Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1234040008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal les priorités relatives aux projets inscrits dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations (P.D.I.) 2024-2033 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

CONTENU

CONTEXTE

L'administration municipale a fixé l'enveloppe globale nette des dépenses d'investissements de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville à 71 130 000 \$ pour les dix prochaines années ou à 7 113 000 \$ par année. Conformément aux dispositions de l'article 144.5 de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, chapitre C-11.4), le conseil d'arrondissement Ahuntsic-Cartierville doit dresser et transmettre au comité exécutif son Programme décennal d'immobilisations, lequel regroupe les investissements qu'il prévoit réaliser sur son territoire au cours des dix prochaines années pour :

- entretenir les infrastructures existantes (rues, réseaux d'aqueduc et d'égout, bâtiments, équipements, etc.);
- améliorer la qualité de vie par le rehaussement de l'aménagement urbain;
- favoriser le développement économique, culturel, sportif, communautaire et social.

Le but premier d'un PDI est de dresser un inventaire des projets à réaliser et de les planifier dans le temps, en fonction des besoins de la communauté et de la capacité de payer des contribuables.

Cette programmation n'est toutefois pas exhaustive et n'inclut que des projets capitalisables. En plus de ceux prévus au PDI de l'arrondissement, certains projets peuvent être financés par d'autres sources, tels le budget de fonctionnement, le compte de surplus, les fonds de parcs ou de stationnement, des subventions ou des ententes ponctuelles avec les services centraux de la Ville de Montréal. Ce faisant, ces projets n'apparaissent pas au PDI de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 090234 - Approuver et transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal les priorités relatives aux projets inscrits dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations (P.D.I.) 2023-2032 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (1224040003)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'adoption et la transmission au comité exécutif du Programme décennal d'immobilisations 2024 2033. L'approbation de la liste des projets est nécessaire à

la poursuite des projets déjà amorcés et à la réalisation de nouveaux projets

JUSTIFICATION

Requis par la Charte de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'enveloppe budgétaire du P.D.I. 2024-2033 se détaille comme suit :

Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Total
Investissement net (en milliers \$)	7 113	7 113	7 113	7 113	7 113	7 113	7 113	7 113	7 113	7 113	71 130

Voir la programmation par projet en pièce jointe.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Transmission du budget au comité exécutif : 10 octobre 2023

Adoption du budget PDI par le conseil municipal : du 4 au 7 décembre 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée BÉLANGER
Conseillère en gestion des ressources
financières C/E

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-09-18

Marc CARDINAL
Directeur performance greffe et service
administratif



Dossier # : 1234040009

Unité administrative responsable : Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Adopter le budget de fonctionnement 2024 de l'arrondissement, affecter un montant de 1 010 700 \$ des surplus d'arrondissement pour l'équilibre budgétaire et approuver la transmission au comité exécutif de la Ville.

D'adopter le budget de fonctionnement 2024 de l'arrondissement, affecter un montant de 1 010 700 \$ des surplus d'arrondissement pour l'équilibre budgétaire et approuver la transmission au comité exécutif de la Ville

Signé par Diane MARTEL **Le** 2023-10-06 15:28

Signataire : Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1234040009****Unité administrative responsable :**

Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Ressources financières et gestion immobilière

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet :

-

Objet :

Adopter le budget de fonctionnement 2024 de l'arrondissement, affecter un montant de 1 010 700 \$ des surplus d'arrondissement pour l'équilibre budgétaire et approuver la transmission au comité exécutif de la Ville.

CONTENU**CONTEXTE**

En vertu de l'article 143.2 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil d'arrondissement doit présenter ses prévisions budgétaires et les transmettre au comité exécutif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 090235 - Dresser et transmettre au comité exécutif le budget de fonctionnement 2023 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (1224040004)

DESCRIPTION

Pour l'exercice 2024, l'arrondissement dépose un budget équilibré totalisant 65 812 000 \$, comparativement à 63 313 600 \$ en 2023, une hausse de 2 499 500 \$.
Ce budget a été réalisé en tenant compte des orientations retenues par la Ville centre soit :

l'indexation des transferts centraux de 2,0 %;

JUSTIFICATION

L'adoption du budget de fonctionnement est requise par la Loi et la Charte de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'arrondissement a reçu une dotation de la Ville centre pour ses dépenses de fonctionnement de 52 501 300 \$. À ce transfert s'ajoutent les revenus de taxation locale de 9 954 600 \$ afin de maintenir le niveau de service actuel. Les revenus locaux s'élevant à 2 345 400 \$. De plus, l'arrondissement a affecté un montant de 1 010 700 \$ de ses surplus afin de lui permettre de rencontrer ses obligations. Le budget de dépenses s'élèvera à 65 812 000 \$ pour l'exercice financier 2024.

Le budget de dépenses est financé par les sources suivantes :

Transfert central	52 501 300 \$
Taxes relatives aux services	9 954 600 \$
Revenus de sources locales	2 345 400 \$
Affectation surplus	1 010 700 \$
Total	65 812 000 \$

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Transmission du budget au comité exécutif : 10 octobre 2023

Adoption du budget PDI par le conseil municipal : du 4 au 7 décembre 2023

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée BÉLANGER
Conseillère en gestion des ressources

ENDOSSÉ PAR

Marc CARDINAL
Directeur performance greffe et service

Le : 2023-09-18

financières C/E

administratif